

Refondation civilisationnelle

Notre *envoi* des premiers jours de juillet consacré à l'actualité politique – avec pour titre: *Investir la zone blanche*, – a été emporté par le tourbillon des congés. Nous vous suggérons de le lire à présent (ICI) car celui-ci le complète. En effet, non seulement la suite ne lui a rien ôté, mais l'a singulièrement renforcé... en commençant par le limogeage du Chef de l'État-Major des Armées. Or, cet épisode indigne et désastreux nous invite à compléter la mise en place du plan de notre existentiel.

Une fois relativisée la connotation historique de l'expression « parti de l'étranger » (qui a dérangé certains), il faut bien admettre que là est bien l'alternative qui nous est imposée: ou bien renoncer à ce que nous sommes pour des raisons dilatoires et fallacieuses, et accepter de nous diluer dans un grand tout « illimité », au sens postmoderne qu'a pris ce mot... ou devenir ce que nous sommes destinés à être: une patrie-nation, forte et fière, ouverte sur ses voisins des quatre points cardinaux, et sur le monde.

Les fonctions régaliennes

La situation mortifère où l'on nous a mis, conduit à tracer jusqu'au bout *le plan* de la reconstruction civilisationnelle qui désormais s'impose. Car, parler de refondation ne suffit pas, encore faut-il être précis et complet... jusqu'aux *fonctions régaliennes*.⁽¹⁾

Nous en sommes en effet arrivés à oublier que l'Etat-nation, qui a pris la suite du *royaume de France*, a été constitué par un millénaire de royauté. Comment, dans ces conditions, prétendre que ce qui relevait de *la Famille de France* puisse dépendre des opinions et options d'un parti, d'un groupe de pression, d'une personne ? Comment en est-on arrivé à oublier, que les rois étaient, eux, *les chefs naturels* de l'armée, et passaient davantage de temps sur les champs de bataille que sur le trône...



Louis XIV, chef de guerre, au siège de Besançon en 1674
(nul besoin de dire « je suis votre chef », il l'était!)

Jusqu'à ce qu'une violence barbare – qui, par cet aspect, n'a rien à envier à l'EI – eût tranché la succession monarchique. Conséquence, la source du pouvoir est allée au peuple qui en était *la raison d'être*, c'est-à-dire l'origine... en tant que *bénéficiaire*. Néanmoins, une fois devenu nation, les exigences du *royaume* demeurent, et les conséquences de cette révolution ont abouti à un désordre tel qu'elles exigent sa totale reconstruction.

Dans l'organisation républicaine de la nation, "la case roi" reste institutionnellement vacante... un président a pris la place... mais *au-dessous* de toute transcendance cf.: ICI. En attendant des jours meilleurs, assumer cette nouvelle donne implique de se souvenir de ce dont la nation France est issue... et de remettre en activité les conditions de *la vie bonne* des personnes, des familles et des communautés...

Refondation

Le “régalien” – étymologiquement ce qui relève du roi – dépend désormais du président de la République; cependant – nous venons d’en donner la raison – le transfert ne peut se faire en exacte symétrie. L’agencement actuel ayant donné de mauvais résultats, une autre manière de concevoir, de dire et de faire, doit être mise en place.

Il devient banal de parler de *refondation*; il reste à la mener à bien... même si ceux qui occupent la place se vantent de la réaliser en repartant des décombres de la nation auxquels ils mettent la dernière main, alors qu’ils prétendent la transformer.

Rebâtir n’a jamais consisté à repartir de zéro, c’est-à-dire des idées personnelles c’est-à-dire idéologiques. Il convient donc, nous le disions, de repartir de la *tabula rasa*, c’est-à-dire des principes universels et intangibles à partir desquels reconstruire de bonne manière... qui seule nous appartient.

Bien entendu, pour cela, l’on peut se référer à quelques penseurs politiques de haut vol comme Tocqueville, Carl Schmit ou Julien Freund. Cependant, au point où nous en sommes – aux fondations – mieux vaut, dans un premier temps, rester au plus près des réalités, en respectant le plan de masse civilisa-

tionnel, c’est-à-dire le tracé des anciennes fondations... que nous allons résumer.

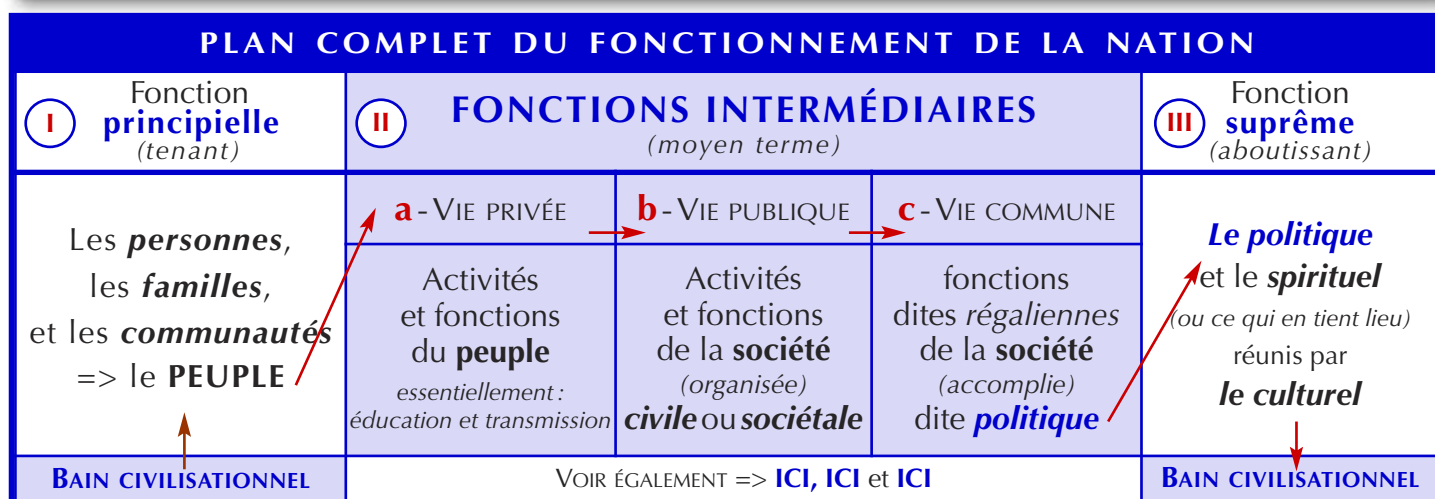
Plan d’ensemble des fondations

Retraçons donc *le plan existentiel* de notre nation que nous avons maintes fois établi, mais, cette fois, en y incluant explicitement les fonctions *régaliennes* qui consistent à assurer, *par le politique*⁽¹⁾, les conditions : de la *sécurité intérieure et extérieure, des lois et de leur application, et du contrôle de la monnaie...* sans omettre ce qui conditionne ces trois missions.

Conformément au mode *naturel* de la pensée – qui n’est pas dual et moins encore duel, mais *ternaire* –, après avoir établi un homme tripartite et son fonctionnement intime non moins ternaire *ICI et ICI*, l’on aboutit nécessairement à un existentiel à l’image et la ressemblance de cet homme-là. (*voir le tableau ci-dessous*)

Ce sera donc, à toutes les échelles, le déploiement de la loi ternaire de la vie qui nous guidera. Ainsi, la disposition du panorama de notre ensemble existentiel complet est constituée de trois grands ensembles que sont :

- **I L’ensemble *principliel*** – *tenant* – constitué par les *personnes, les familles et les communautés*, dont le résultat est *le peuple*, qui, en s’organisant, devient *une société civile*⁽²⁾ (le sociétal)



qu'il convient de distinguer de *la société politique*, c'est-à-dire de la *société accomplie* à laquelle elle parviendra en induisant le politique.

- **III L'ensemble ultime** – aboutissant – couronne le tout. Formé par *le politique* et *le religieux* (ou ce qui en tient lieu), réunis par *un culturel* (par là redéfini), cet ensemble suprême alimente la nappe phréatique du civilisationnel à laquelle il s'abreuve... établissant ainsi un circuit continu qui, en mettant les choses au mieux, va en s'étendant et en s'améliorant.

- **II Entre les deux, l'ensemble intermédiaire** est celui de la multitude *des activités et fonctions* des composants du peuple... où nous pouvons distinguer trois sphères concentriques :

- **IIa** celle de **la vie privée**, personnelle, familiale et communautaire... affective et éducatrice, essentiellement vouée à la transmission ;

- **IIb** la sphère concernant **la vie publique**, dite *société civile ou sociétale* occupée par les fonctions et activités du peuple, qu'elles soient agricoles, artisanales, industrielles, artistiques, culturelles, récréatives, ludiques et bien d'autres encore... La société civile *tend à s'organiser* en métiers, communautés, départements, communes, régions, et, en général, en divers secteurs structurant la vie publique... en les dotant des dispositions, institutions et infrastructures assurant la cohérence de leur ensemble, dans la sécurité, la justice, l'équité (et non l'égalité!) ; cela, autant qu'il est possible, dans la concorde.

- **IIc** Le troisième domaine, enfin – *la société accomplie* – celui de **la vie commune**, est *davantage concerné par le politique*, car, ici, chacun est à la même enseigne... aux bons soins des fonctions régaliennes.

Ces trois sphères forment un tout cohérent destiné à servir de *tenant politique* au troisième et ultime grand ensemble. *Le tenant* de chaque

fonction, en effet, recueille le résultat de celle qui la précède. Ainsi – nous venons de le constater – l'ensemble : *société privée*, puis *publique et organisée*, et enfin *commune et accomplie*, sert de *tenant* à *la fonction suprême* qui couronne le tout.

Il est cependant essentiel de noter qu'aucun de ces trois domaines n'abolit le précédent ; chacun conserve une certaine autonomie... dans une interdépendance certaine. L'ensemble de ces trois partitions forme une dynamique qui conduit, pour le meilleur ou le pire, à *l'ensemble civilisationnel*.

Le politique et le régalien

Reste à connaître la nature des relations spécifiques qui relie *l'ensemble intermédiaire au politique* que, paradoxalement, elle génère.

Cette interdépendance, au cœur de la nation, est cruciale et délicate... et, à ce titre, exige expérience, sens moral et l'assistance des vertus. Une double distinction permet de marquer la différence entre les relations qui relèvent *relativement* du politique... et celles, régaliennes, qui en dépendent *absolument*.⁽¹⁾

Nous distinguerons en effet deux natures de rapports entre *les fonctions intermédiaires et le politique*, et les résumerons ainsi :

- La première concerne l'ensemble des activités et fonctions de **la vie privée, publique et commune**, pour lesquelles l'intervention politique doit consister – non à déclarer, à édicter, moins encore à imposer les conditions du bonheur du peuple⁽³⁾ – mais à s'en tenir à favoriser ou à chercher à établir celles favorables au bon déroulement des activités et fonctions dans leurs trois stades, et leurs trois strates [ICI] existentielles... et d'y suppléer en cas de carence⁽²⁾.

- Le deuxième type de relations – et c'est là que nous voulions en venir – concerne, spéci-

fiquement *le vivre ensemble*... qui s'ajoute aux rapports précédents entre *l'ensemble intermédiaire* et *le politique*. En effet, **la vie commune** concerne *indistinctement* tout le monde, et, à ce titre, dépend de ce qui l'unifie... d'où le qualificatif "régalien" qui relève spécifiquement du pouvoir politique ⁽¹⁾.

Ce qui, notons-le bien, ne signifie pas que le pouvoir politique soit d'essence guerrière – je pense ici à la sécurité intérieure et extérieure. Mais, en allant au fond des choses – *si l'on te fait la guerre, prépare la paix* – pacificateur à l'intérieur comme à l'extérieur... d'où l'impératif de la recherche de l'entente du *ternaire*, en remplacement de la *dialectique négative "anti"* qui sévit.

Conséquences de cet ordonnancement...

À la différence des deux premières sphères *privée* et *publique*, en république, *les fonctions régaliennes*, par défaut de transcendance, sont assujetties au politique, dans un rapport de domination.

Or, les rapports des médecins avec leurs patients, des pompiers avec les propriétaires des biens menacés, ou encore des professeurs avec leurs élèves... ne sont pas des relations de supérieurs à inférieurs... De même les relations des trois composantes de *l'ensemble intermédiaire* avec *l'ensemble suprême* ne sont pas, à proprement parler, de soumission, mais d'*antériorité* et de *préséance*... auxquelles s'ajoute ce qui, à défaut de souveraineté, ne relève pas non plus de la subordination, mais – le besoin crée l'organe – du désir et du besoin d'une autorité.

De cet agencement il découle que les trois grandes fonctions régaliennes devraient, elles aussi, être issues de *la société civile*, et non du

pouvoir suprême qui, en revanche, les adoube, les couronne, les missionne, et leur garantit efficacité et persévérance. Leurs rapports étant essentiels et existentiels... sont, pourrait-on dire, consubstantiels. Ici, remarquons-le, s'amenuise la séparation des deux régimes : monarchique et républicain qui sont, sous cet aspect, plus compatibles qu'on le pense très généralement !

(Détailier les fonctions régaliennes dépasse notre compétence et notre objectif qui se limite, confirmons-le en terminant, au tracé du plan de notre existentiel).

Voilà, résumée à l'extrême, l'insertion du régalien dans *le plan* de la *refondation civilisationnelle* – sur nos trois strates : *temporelle, intellectuelle et spirituelle* – qui nous attend. Pour cela il convient d'abandonner l'esprit d'idéologie – celui des idées personnelles – et de reprendre le chemin de notre histoire, là où nous l'avons abandonné.

Michel Masson

(1) L'usage des *fonctions régaliennes* est déterminé, dans l'intérêt commun national, *par le politique*.

(2) Même si, d'Aristote à Rousseau, la *société civile* ou *sociétale* peut paraître correspondre à *la société commune*, elle est, et doit rester synonyme de *peuple organisé*... avant qu'il ne devienne *une société accomplie par le politique*. Dans le *novlangue* postmoderne, l'expression « *issu de la société civile* » est devenue la garantie d'authenticité de toutes les obsessions, surtout économiques... elle sert désormais, espérons pour peu de temps, d'alibi aux turpitudes du pouvoir politique.

(3) Limites que franchit allègrement le pouvoir républicain, par exemple dans *l'éducation* et *l'enseignement* des enfants et des jeunes, où l'État outrepassé largement ses attributions. L'existence d'un ministère de l'« *Éducation nationale* » est un aveu de taille. Ici comme ailleurs – exception faite pour les fonctions régaliennes (dont *l'éducation* ne fait pas partie!) – l'État doit se limiter à conforter ou à établir les conditions du bon déroulement de la vie *privée, publique* et *commune*, et non de prendre la place et les initiatives des familles qui sont de la compétence de la *société privée* et *civile*...

Relire le **texte permanent** => I C I